**V I D E - G R E N I E R**

**REGLEMENT**

Art. 1 : Les particuliers (loi 1901) sont autorisés à exposer.

Art. 2 : L’Association des Gus Gus du Centre Equestre de Lahourcade décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration de matériel ou d’accidents.

Art. 3 :L’attribution des emplacements relève de la seule décision de l’Association des Gus Gus du Centre Equestre de Lahourcade et sera fonction de l’ordre d’inscription. Aucun branchement électrique n’est autorisé.

Art. 4 : Un emplacement intérieur correspond à 1 mètre linéaire.

**Prix réservation : 5€/mètre TABLE *fournie***

**2€ EMPLACEMENT PORTANT *non fourni***

Art. 5 : Les exposants devront obligatoirement s’installer le dimanche 23 FEVRIER 2020 avant 9 heures, accueil à partir de 7H30. L’ouverture au public se faisant de 9h00 à 17h00. Cette installation ne pourra avoir lieu qu’après inscription préalable auprès de l’Association des Gus Gus **avec présentation de la carte d’identité originale comme l’exige la loi.** Les emplacements devront être réglés à l’inscription, sans le règlement vous ne seriez pas inscrits. Toute somme versée ne sera restituée en cas de désistement. Merci pour votre compréhension.

Aucun stand de vente de nourriture ou boisson ne sera accepté.

Art. 6 : La participation à cette manifestation implique la complète acceptation de ce règlement.

LU ET ACCEPTE SIGNATURE

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

**V I D E - G R E N I E R**

**REGLEMENT**

Art. 1 : Les particuliers (loi 1901) sont autorisés à exposer.

Art. 2 : L’Association des Gus Gus du Centre Equestre de Lahourcade décline toute responsabilité en cas de vol, perte, détérioration de matériel ou d’accidents.

Art. 3 :L’attribution des emplacements relève de la seule décision de l’Association des Gus Gus du Centre Equestre de Lahourcade et sera fonction de l’ordre d’inscription. Aucun branchement électrique n’est autorisé.

Art. 4 : Un emplacement intérieur correspond à 1 mètre linéaire.

**Prix réservation : 5€/mètre TABLE *fournie***

**2€ EMPLACEMENT PORTANT *non fourni***

Art. 5 : Les exposants devront obligatoirement s’installer le dimanche 23 FEVRIER 2020 avant 9 heures, accueil à partir de 7H30. L’ouverture au public se faisant de 9h 00 à 17h00. Cette installation ne pourra avoir lieu qu’après inscription préalable auprès de l’Association des Gus Gus **avec présentation de la carte d’identité originale comme l’exige la loi.** Les emplacements devront être réglés à l’inscription, sans le règlement vous ne seriez pas inscrits. Toute somme versée ne sera restituée en cas de désistement. Merci pour votre compréhension.

Aucun stand de vente de nourriture ou boisson ne sera accepté.

Art. 6 : La participation à cette manifestation implique la complète acceptation de ce règlement.

LU ET ACCEPTE SIGNATURE

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique